

LEGRAND SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
LEGRAND SA
BP 523
128, av Mal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de la documentation des prix de transfert ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les actifs incorporels du Groupe sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1.408 millions d'euros) ainsi que de « goodwill » répartis par zones géographiques (4.322 millions d'euros).

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leurs valeurs d'utilité.

Les modalités des tests de perte de valeur, réalisés annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur, et les principales hypothèses retenues, sont présentées en notes 3.1.1 et 3.2. Ces tests sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives :

- à l'évolution future du chiffre d'affaires, en volume comme en valeur, du taux de royalties pour les marques, et plus généralement des flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs,
- à la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs,
- et aux modalités de regroupement des UGT pour la réalisation des tests de dépréciation.

Dans le contexte de la stratégie de croissance externe du groupe, l'appréciation de la valeur d'utilité de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé, et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur. Nous avons également vérifié la cohérence des données retenues pour ces tests avec celles des budgets établis par la direction du Groupe.

Nous avons également apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'importance d'un risque de perte de valeur qui est variable selon les UGT.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur la valorisation des « goodwill » et des marques à durée de vie indéfinie, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND SA par votre assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 13^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 13 février 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-François Viat

LEGRAND
COMPTES CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2018

Chiffres clés consolidés	2
Compte de résultat consolidé	4
Bilan consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	8
Notes annexes aux états financiers consolidés	9

Chiffres clés consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Chiffre d'affaires	5 997,2	5 520,8
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	1 212,1	1 104,9
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	20,2 %	20,0 %
	20,2 % avant acquisitions*	
Résultat opérationnel	1 139,0	1 025,6
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	19,0 %	18,6 %
Résultat net part du Groupe ajusté ⁽²⁾	771,7	625,7
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,9 %	11,3 %
Résultat net part du Groupe	771,7	711,2
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,9 %	12,9 %
Cash flow libre ⁽³⁾ normalisé ⁽⁴⁾	893,5	735,2
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	14,9 %	13,3 %
Cash flow libre ⁽³⁾	746,3	695,8
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,4 %	12,6 %
Dette financière nette au 31 décembre ⁽⁵⁾	2 296,6	2 219,5

* A périmètre 2017.

- (1) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeurs de goodwill.
- (2) Le résultat net part du Groupe ajusté de 2017 ne prend pas en compte l'effet net favorable des produits et charges d'impôt non récurrents significatifs consécutifs aux évolutions annoncées de la fiscalité, principalement en France et aux Etats-Unis. Cet effet net favorable est ajusté car il ne reflète pas une performance sous-jacente.
- (3) Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.
- (4) Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.
- (5) La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés consolidés avec les états financiers est disponible en annexe du communiqué des résultats annuels 2018.

La réconciliation du résultat net part du Groupe ajusté avec le résultat net part du Groupe est présentée également dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net part du Groupe ajusté	771,7	625,7
Produit d'impôt lié à la revalorisation mécanique des passifs d'impôt différés sur les marques consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France	0,0	26,4
Produit d'impôt résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France	0,0	18,3
Produit net d'impôt liés aux évolutions fiscales aux Etats-Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé	0,0	40,8
Total ajustements	0,0	85,5
Résultat net part du Groupe	771,7	711,2

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)	5 997,2	5 520,8
Charges opérationnelles (note 2.3)		
Coût des ventes	(2 869,7)	(2 627,0)
Frais administratifs et commerciaux	(1 606,8)	(1 511,6)
Frais de recherche et développement	(276,5)	(252,1)
Autres produits (charges) opérationnels	(105,2)	(104,5)
Résultat opérationnel	1 139,0	1 025,6
Charges financières	(79,1)	(92,1)
Produits financiers	12,0	13,7
Gains (pertes) de change	2,2	(8,3)
Résultat financier	(64,9)	(86,7)
Résultat avant impôts	1 074,1	938,9
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(301,3)	(224,2)
Résultat des entités mises en équivalence	(0,4)	(1,5)
Résultat net de la période	772,4	713,2
Dont :		
- Résultat net part du Groupe*	771,7	711,2
- Intérêts minoritaires	0,7	2,0
Résultat net par action (euros) (note 4.1.3)	2,892	2,669
Résultat net dilué par action (euros) (note 4.1.3)	2,869	2,646

* Se référer au tableau précédent.

Etat du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net de la période	772,4	713,2
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	42,6	(333,5)
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	6,0	(16,2)
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Ecart actuariels (note 4.5.1.1)	(1,5)	7,6
Impôts différés sur écarts actuariels	(0,1)	(5,1)
Autres (note 5.1.1.1)	4,8	0,0
Résultat global de la période	824,2	366,0
Dont :		
- Groupe	823,5	364,3
- Intérêts minoritaires	0,7	1,7

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 309,7	2 294,0
<i>Goodwill</i> (note 3.2)	4 322,0	3 930,3
Immobilisations corporelles (note 3.3)	661,4	622,4
Titres mis en équivalence	17,4	15,5
Autres titres immobilisés	2,1	19,6
Autres actifs non courants	14,3	10,0
Impôts différés (note 4.7)	107,8	104,0
Total actifs non courants	7 434,7	6 995,8
Actifs courants		
Stocks (note 3.4)	885,9	747,4
Créances clients et comptes rattachés (note 3.5)	666,4	624,9
Créances d'impôt courant ou exigible	89,6	48,0
Autres créances courantes (note 3.6)	206,0	184,1
Autres actifs financiers courants	1,2	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.7)	1 022,5	823,0
Total actifs courants	2 871,6	2 428,5
Total actif	10 306,3	9 424,3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social (note 4.1)	1 070,0	1 067,2
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	4 051,8	3 644,6
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(530,6)	(573,2)
Capitaux propres revenant au Groupe	4 591,2	4 138,6
Intérêts minoritaires	5,9	9,5
Total capitaux propres	4 597,1	4 148,1
Passifs non courants		
Provisions non courantes (notes 4.4 et 4.5.2)	145,2	148,6
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	155,9	153,6
Emprunts non courants (note 4.6.1)	2 918,6	2 457,1
Impôts différés (note 4.7)	701,0	621,1
Total passifs non courants	3 920,7	3 380,4
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662,0	612,9
Dettes d'impôt courant ou exigible	31,5	37,7
Provisions courantes (note 4.4)	87,9	75,3
Autres passifs courants (note 4.8)	605,2	583,7
Emprunts courants (note 4.6.2)	400,5	585,4
Autres passifs financiers courants	1,4	0,8
Total passifs courants	1 788,5	1 895,8
Total passif	10 306,3	9 424,3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net de la période	772,4	713,2
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	100,9	99,8
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	78,2	66,6
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	28,1	32,7
– Amortissement des charges financières	2,5	1,8
– Perte de valeur des <i>goodwill</i> (note 3.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés non courants	64,3	(50,9)
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	41,5	38,0
– Pertes (gains) de change latents	6,3	0,6
– Résultat des entités mises en équivalence	0,4	1,5
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,8	16,4
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	5,1	0,1
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.4)	(121,4)	(55,7)
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.5)	(11,3)	(30,1)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,3	44,1
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.6 et 4.8)	(72,8)	(14,4)
Flux de trésorerie des opérations courantes	925,3	863,7
– Produit résultant des cessions d'actifs	5,3	10,3
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(150,6)	(144,6)
– Frais de développement capitalisés	(33,7)	(33,6)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	1,6	3,8
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 1.3.2)	(394,4)	(1 638,0)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(571,8)	(1 802,1)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	13,2	16,9
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(52,1)	1,8
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(336,8)	(317,1)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(0,3)	(1,5)
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	418,7	1 402,7
– Remboursement des financements long terme (note 4.6)	(400,5)	(305,7)
– Frais d'émission de la dette	(3,7)	(9,7)
– Cession (acquisition) de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	249,2	100,6
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.3.2)	(39,9)	(0,6)
Flux de trésorerie des opérations financières	(152,2)	887,4
Effet net des conversions sur la trésorerie	(1,8)	(66,1)
Variation nette de la trésorerie	199,5	(117,1)
Trésorerie au début de la période	823,0	940,1
Trésorerie à la fin de la période (note 3.7)	1 022,5	823,0
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés* au cours de la période	77,9	84,7
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	255,0	256,7

* Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres revenant au Groupe					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Ecarts actuariels*	Total		
Au 31 décembre 2016	1 069,3	3 292,4	(240,0)	(64,6)	4 057,1	9,3	4 066,4
Résultat net de la période		711,2			711,2	2,0	713,2
Autres éléments du résultat global		(16,2)	(333,2)	2,5	(346,9)	(0,3)	(347,2)
Résultat global de la période		695,0	(333,2)	2,5	364,3	1,7	366,0
Dividendes versés		(317,1)			(317,1)	(1,5)	(318,6)
Augmentation de capital et prime d'émission	3,1	13,8			16,9		16,9
Annulation d'actions propres	(5,2)	(57,4)			(62,6)		(62,6)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		64,4			64,4		64,4
Variation de périmètre**		2,9			2,9	0,0	2,9
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paiements fondés sur des actions		13,1			13,1		13,1
Au 31 décembre 2017	1 067,2	3 706,7	(573,2)	(62,1)	4 138,6	9,5	4 148,1
Résultat net de la période		771,7			771,7	0,7	772,4
Autres éléments du résultat global		10,8	42,6	(1,6)	51,8	0,0	51,8
Résultat global de la période		782,5	42,6	(1,6)	823,5	0,7	824,2
Dividendes versés		(336,8)			(336,8)	(0,3)	(337,1)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	2,8	10,4			13,2		13,2
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	0,0	0,0			0,0		0,0
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		(52,1)			(52,1)		(52,1)
Variation de périmètre**		(18,8)			(18,8)	(4,0)	(22,8)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,7			0,7		0,7
Paiements fondés sur des actions (note 4.2)		22,9			22,9		22,9
Au 31 décembre 2018	1 070,0	4 115,5	(530,6)	(63,7)	4 591,2	5,9	4 597,1

* Nets d'impôts différés.

** Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Note 1 - Bases de préparation des comptes consolidés	10
1.1 Informations générales	10
1.2 Principes comptables	10
1.3 Périmètre de consolidation	16
Note 2 - Résultats de l'exercice	20
2.1 Informations sectorielles	20
2.2 Chiffre d'affaires	23
2.3 Principales charges opérationnelles par nature	24
2.4 Impôts sur le résultat	24
Note 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif	26
3.1 Immobilisations incorporelles	26
3.2 <i>Goodwill</i>	29
3.3 Immobilisations corporelles	32
3.4 Stocks	35
3.5 Créances clients et comptes rattachés	36
3.6 Autres créances courantes	37
3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
Note 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif	38
4.1 Capital social et résultat net par action	38
4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	41
4.3 Réserves et réserves de conversion	50
4.4 Provisions	51
4.5 Avantages long terme au personnel	52
4.6 Emprunts non courants et courants	58
4.7 Impôts différés	62
4.8 Autres passifs courants	63
Note 5 - Autres informations	64
5.1 Instruments financiers et gestion des risques financiers	64
5.2 Informations relatives aux parties liées	70
5.3 Engagements hors bilan et passifs éventuels	71
5.4 Honoraires des commissaires aux comptes	72
5.5 Événements postérieurs à la clôture	72

Note 1 - Bases de préparation des comptes consolidés

1.1 Informations générales

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 90 pays et vend ses produits dans près de 175 pays.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 6 avril 2018, le document de référence au titre de l'exercice 2017 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.18-0292.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 13 février 2019 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1.2 Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1^{er} janvier 2018.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe

1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018, avec incidence sur les états financiers 2018 du Groupe

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients qui remplace IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction.

IFRS 15 précise les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires, quels que soient les types de contrat conclus par l'entité avec ses clients. Par ailleurs, elle requiert de donner des informations sur les contrats conclus, notamment dans le cas des contrats conclus sur une durée supérieure à un an, et de décrire les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les montants de chiffre d'affaires à comptabiliser.

Amendements à IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En avril 2016, l'IASB a publié des amendements à IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients.

Ces amendements clarifient notamment la notion d'obligations de performance « non distinctes dans le cadre du contrat ». Le chiffre d'affaires résultant de telles obligations de performance est à comptabiliser comme une obligation de performance unique.

L'application d'IFRS 15 et de ses amendements n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe au 1er janvier 2018 (se référer à la note 2.2 concernant cette absence d'impact matériel).

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Cette norme couvre trois problématiques : le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. La méthode unique de dépréciation introduite par IFRS 9 s'applique également, de manière simplifiée, aux actifs financiers couverts par IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients. Cette méthode repose notamment sur la notion de pertes de crédit attendues, applicable quelle que soit la qualité de crédit de l'actif financier.

En octobre 2017, l'IASB a apporté, dans le cadre d'un amendement à IFRS 9, une clarification sur les modifications de passifs financiers. Elle précise que les modifications des passifs financiers n'entraînant pas de décomptabilisation donneront lieu systématiquement à un ajustement du coût amorti à la date de modification, et que cet ajustement doit être comptabilisé intégralement dans le compte de résultat.

L'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe au 1er janvier 2018. Il est à noter que l'obligation introduite par IFRS 9 de valoriser à la juste valeur les autres titres immobilisés (titres de participation non consolidés) a généré des impacts sur l'année 2018. Ces impacts, uniquement bilantiels, sont décrits dans la note 5.1.1.

1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018, sans incidence sur les états financiers 2018 du Groupe

Amendement à IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié un amendement à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions.

Cet amendement précise notamment, pour les plans de paiements en actions réglés en numéraire, que les conditions de performance non marché et les conditions de présence doivent être prises en compte dans la détermination du nombre des droits qui seront acquis par les bénéficiaires, et non dans leur juste valeur.

Par ailleurs, l'amendement ajoute que, pour les plans de paiements en actions réglés en actions, la charge IFRS 2 comptabilisée en capitaux propres n'a pas à être réduite des retenues à la source éventuellement versées par l'entité à l'administration fiscale pour le compte des bénéficiaires.

1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 – Contrats de location qui remplace IAS 17.

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation pour la plupart des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, consistant pour le bénéficiaire du contrat, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable, et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, à comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie de la comptabilisation au passif de son bilan d'une dette financière.

Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location devront être comptabilisés en partie en amortissements dans le résultat opérationnel, en partie en frais financiers dans le résultat financier.

Cette norme est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2019.

Un nouveau processus Groupe de suivi et de comptabilisation des contrats de location a été mis en place au cours de l'année 2018.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode de transition rétrospective simplifiée (méthode du « *cumulative catch-up* »), en déterminant la valeur nette des actifs inclus dans ses contrats de location historiques comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date initiale de chaque contrat. Cette méthode de transition a par ailleurs permis au Groupe d'utiliser, pour l'ensemble de ses contrats de location historiques, une table unique de taux d'actualisation par devises, le taux d'actualisation appliqué à chaque contrat dépendant de la durée initiale estimée et de la devise de chaque contrat.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 devraient ainsi conduire principalement à :

- une augmentation des immobilisations nettes (via la comptabilisation de droits d'utilisation d'actif) de l'ordre de 250 millions d'euros ;
- la comptabilisation de dettes financières de location de l'ordre de 270 millions d'euros ; et
- une diminution des capitaux propres avant impact des impôts différés de l'ordre de 20 millions d'euros.

L'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2018 aurait eu un impact légèrement défavorable sur le résultat net 2018, résultant des éléments suivants :

- annulation des loyers inclus dans les charges opérationnelles et comptabilisation de l'amortissement des droits d'utilisation d'actif, impliquant une augmentation nette du résultat opérationnel de l'ordre de 5 millions d'euros en 2018 ;
- comptabilisation des frais financiers relatifs aux dettes financières de location dans les charges financières et ajustement de la charge d'impôt.

L'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2018 n'aurait eu que des impacts de reclassement sur le tableau des flux de trésorerie 2018, la norme n'ayant pas d'impact sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe :

- amélioration des flux de trésorerie des opérations courantes du fait du remplacement des charges de loyers par des charges d'amortissement des droits d'utilisation d'actif, partiellement compensé par la partie des paiements de loyers attribuée aux frais financiers sur les dettes financières de location, impliquant une augmentation du *cash flow* libre de l'ordre de 60 millions d'euros en 2018 ;
- détérioration des flux de trésorerie des opérations financières de par l'intégration dans ces flux de la partie des paiements de loyers attribuée aux remboursements de nominal des dettes financières de location, pour un montant de l'ordre de 60 millions d'euros en 2018.

Du fait de la méthode de transition choisie, le Groupe ne publiera pas d'information comparative retraitée dans ses états financiers consolidés 2019 (étant rappelé par ailleurs que les impacts de l'application d'IFRS 16 sont globalement non matériels pour le Groupe).

IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

Selon cette interprétation, dès lors que l'acceptation par l'autorité fiscale d'une position fiscale donnée n'est pas probable, cette incertitude doit être reflétée dans le calcul des éléments liés aux impôts, en considérant que le risque de détection par l'autorité fiscale est, lui, certain.

Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a examiné cette interprétation afin de déterminer ses impacts dans les états financiers et les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cette interprétation.

1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel

En février 2018, l'IASB a publié des amendements limités à la norme IAS 19 – Avantages au personnel.

Ces amendements précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies, la société doit utiliser les hypothèses actuarielles mises à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets de la période qui suit les changements apportés au régime de retraite.

Ils précisent également que l'impact résultant de tels cas sur d'éventuels excédents de régime doit être comptabilisé dans le compte de résultat même lorsque ces excédents n'avaient pas été reconnus antérieurement.

Ces amendements, qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne, devraient être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2019.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative

En octobre 2018, l'IASB a publié des amendements aux normes IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Ces amendements précisent qu'une information présente un caractère significatif si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers.

Ces amendements, qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne, devraient être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2020.

Le Groupe a examiné ces amendements afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de ces amendements.

1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;
- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ;

est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

1.2.3.1 Perte de valeur des *goodwill* et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme, et les taux de redevance pour les marques à durée d'utilité indéfinie.

1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations du management du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

1.3 Périmètre de consolidation

1.3.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 202 filiales qu'elle contrôle. La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2018, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

France

Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges

Italie

Bticino SpA	Italie	Varese
-------------	--------	--------

Reste de l'Europe

Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel
Legrand Polska	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Legrand LLC	Russie	Moscou
Inform Elektronik	Turquie	Istanbul
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze

Amérique du Nord et Centrale

Finelite Inc.	Etats-Unis	Union City
Legrand AV Inc.	Etats-Unis	Eden Prairie
Ortronics Inc.	Etats-Unis	New London
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis	Syracuse
Pinnacle Architectural Lighting Inc.	Etats-Unis	Denver
Raritan Inc.	Etats-Unis	Somerset
Server Technology Inc.	Etats-Unis	Reno
The WattStopper Inc.	Etats-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	Etats-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

Reste du Monde

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Electro Andina Ltda	Chili	Santiago
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
TCL International Electrical	Chine	Huizhou
TCL Wuxi	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Legrand SNC FZE	Emirats Arabes Unis	Dubaï
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombai

1.3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1er janvier 2017 est le suivant :

2017	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
OCL	Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
AFCO Systems		Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat
Finelite		Au bilan uniquement	4 mois de résultat	7 mois de résultat
Milestone			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Server Technology				Au bilan uniquement
Mise en équivalence				
Borri		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat

2018	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
OCL	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
AFCO Systems	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Finelite	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Milestone	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Server Technology	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Modulan	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat
GemNet		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
Shenzen Clever Electronic			Au bilan uniquement	6 mois de résultat
Debflex				Au bilan uniquement
Netatmo				Au bilan uniquement
Kenall				Au bilan uniquement
Trical				Au bilan uniquement
Mise en équivalence				
Borri	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- le Groupe a acquis une participation majoritaire dans Modulan, spécialiste des armoires sur mesure pour *datacenters* en Allemagne. Modulan réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 8 millions d'euros ;
- le Groupe a acquis GemNet, spécialiste des *UPS* aux Emirats Arabes Unis. GemNet réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 millions d'euros ;
- le Groupe a acquis Shenzhen Clever Electronic, leader chinois des *PDU* intelligents destinés aux *datacenters*. Shenzhen Clever Electronic réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 24 millions d'euros ;

- le Groupe a acquis une participation majoritaire dans Debflex, acteur français de premier plan du matériel électrique dédié aux activités de bricolage. Debflex réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 35 millions d'euros ;
- le Groupe a acquis Netatmo, *leader* français des objets connectés pour la maison, dont le Groupe était déjà actionnaire minoritaire depuis 2015. Netatmo réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 51 millions d'euros ;
- le Groupe a acquis Kenall, leader américain des solutions d'éclairage dédiées aux applications spécialisées et aux environnements non résidentiels critiques (bâtiments et infrastructures publics). Kenall réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions de dollars américains ; et
- le Groupe a acquis Trical, acteur néo-zélandais de premier plan des panneaux et armoires de distribution électrique et numérique pour les bâtiments résidentiels et commerciaux. Trical réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 6 millions d'euros.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) s'est élevé à 394,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, auxquels s'ajoutent 39,9 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales. Le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) s'était élevé à 1 638,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, auxquels s'ajoutaient 0,6 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales.

2.1 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du reporting mis à la disposition du principal décideur opérationnel et du management du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le reporting interne est réparti en cinq secteurs opérationnels :

- la France ;
- l'Italie ;
- le Reste de l'Europe qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (qui comprend l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, et la Turquie ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les Etats-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et
- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Arabie saoudite, l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces secteurs opérationnels sont répartis en trois secteurs géographiques que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et Centrale, et le Reste du Monde, chacun étant placé sous la responsabilité d'un dirigeant de secteur géographique qui rend compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Secteurs géographiques					Total
	Europe		Reste de l'Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	
	France	Italie				
Chiffre d'affaires à tiers	1 032,4	578,8	978,3	2 223,2	1 184,5	5 997,2
Coût des ventes	(392,8)	(197,5)	(546,8)	(1 069,6)	(663,0)	(2 869,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(414,1)	(165,8)	(242,9)	(746,4)	(314,1)	(1 883,3)
Autres produits (charges) opérationnels	(28,7)	(4,2)	(7,7)	(29,5)	(35,1)	(105,2)
Résultat opérationnel	196,8	211,3	180,9	377,7	172,3	1 139,0
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions						
• enregistrés en coût des ventes						0,0
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(1,2)	(0,2)	(4,7)	(53,6)	(11,2)	(70,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	0,0	0,0	(2,2)	0,0	0,0	(2,2)
- dont perte de valeur des <i>goodwill</i>						0,0
Résultat opérationnel ajusté	198,0	211,5	187,8	431,3	183,5	1 212,1
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(26,8)	(17,6)	(14,3)	(19,3)	(23,8)	(101,8)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(2,6)	(4,5)	(0,5)	(2,8)	(0,9)	(11,3)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(17,6)	(7,4)	(1,9)	0,0	(1,2)	(28,1)
- dont charges liées aux restructurations	(6,9)	(1,5)	(2,7)	(4,4)	(12,4)	(27,9)
Investissements	(46,1)	(28,5)	(26,3)	(22,0)	(27,7)	(150,6)
Frais de développement capitalisés	(21,0)	(9,0)	(1,8)	0,0	(1,9)	(33,7)
Immobilisations corporelles nettes	194,8	125,5	94,5	119,1	127,5	661,4
Total actifs courants	844,9	155,0	477,0	647,3	747,4	2 871,6
Total passifs courants	739,8	205,7	131,9	320,3	390,8	1 788,5

Période de 12 mois close le 31 décembre 2017

	Secteurs géographiques					Total
	Europe		Reste de l'Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	
	France	Italie				
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires à tiers	1 012,6	544,7	914,5	1 857,4	1 191,6	5 520,8
Coût des ventes	(386,5)	(187,8)	(513,2)	(887,0)	(652,5)	(2 627,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(397,7)	(162,1)	(234,3)	(641,0)	(328,6)	(1 763,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(29,7)	(2,7)	(9,4)	(28,9)	(33,8)	(104,5)
Résultat opérationnel	198,7	192,1	157,6	300,5	176,7	1 025,6
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions						
• enregistrés en coût des ventes	0,0	0,0	0,0	(16,8)	0,0	(16,8)
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(3,5)	(0,7)	(4,1)	(41,2)	(12,3)	(61,8)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	0,0	0,0	(0,7)	0,0	0,0	(0,7)
- dont perte de valeur des <i>goodwill</i>						0,0
Résultat opérationnel ajusté	202,2	192,8	162,4	358,5	189,0	1 104,9
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(27,2)	(17,4)	(13,6)	(15,5)	(25,4)	(99,1)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(4,8)	(3,8)	(1,5)	(3,1)	(1,1)	(14,3)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(21,7)	(8,8)	(1,5)	0,0	(0,7)	(32,7)
- dont charges liées aux restructurations	(9,1)	0,1	1,0	(3,9)	(9,3)	(21,2)
Investissements	(38,5)	(24,8)	(25,4)	(27,4)	(28,5)	(144,6)
Frais de développement capitalisés	(20,1)	(8,9)	(2,3)	0,0	(2,3)	(33,6)
Immobilisations corporelles nettes	178,4	119,7	93,7	101,6	129,0	622,4
Total actifs courants	663,8	120,3	411,7	525,2	707,5	2 428,5
Total passifs courants	882,5	194,7	172,1	275,5	371,0	1 895,8

2.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2018 près de 18 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (la vente et la livraison n'étant pas des obligations de performance distinctes dans le cadre du contrat).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans le cas spécifique des ventes de services dont le client consomme les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en continu, i.e. est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de telle sorte qu'ils ne donneront pas lieu à des ajustements ultérieurs significativement défavorables. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 5 997,2 millions d'euros en 2018, en progression totale par rapport à 2017 de + 8,6 %, du fait d'une croissance organique (+ 4,9 %), de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions (+ 7,8 %) et d'effets de change défavorables (- 3,9 %).

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans la zone Reste de l'Europe ; Amérique centrale dans la zone Amérique du Nord et Centrale ; Asie hors Australie et Corée du Sud, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient dans la zone Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Pays matures	4 280,0	3 805,1
Nouvelles économies	1 717,2	1 715,7
Total	5 997,2	5 520,8

2.3 Principales charges opérationnelles par nature

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Consommation de matières premières et composants	(1 972,4)	(1 768,3)
Charges de personnel	(1 512,3)	(1 411,3)
Autres charges externes	(1 060,2)	(1 001,1)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(100,9)	(99,8)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(106,3)	(99,3)
Charges liées aux restructurations	(27,9)	(21,2)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(78,2)	(94,2)
Total des charges opérationnelles	(4 858,2)	(4 495,2)

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.4), des dépréciations clients (note 3.5), et des provisions pour risques (note 4.4). Par ailleurs, en 2017, les « autres » charges opérationnelles incluaient l'impact non récurrent du reversement de la revalorisation des stocks de Milestone (soit une charge de (16,8) millions d'euros).

Les effectifs moyens du Groupe en 2018 représentaient 38 377 personnes (37 356 en 2017), dont 30 957 effectifs moyens de *back office* et 7 420 effectifs moyens de *front office* (respectivement 30 085 et 7 271 en 2017).

2.4 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts courants :		
En France	(52,8)	(27,6)
A l'étranger	(188,6)	(244,6)
Total	(241,4)	(272,2)
Impôts différés :		
En France	3,4	30,9
A l'étranger	(63,3)	17,1
Total	(59,9)	48,0
Imposition totale :		
En France	(49,4)	3,3
A l'étranger	(251,9)	(227,5)
Total	(301,3)	(224,2)

Le total des impôts sur le résultat est de (301,3) millions d'euros en 2018 et, une fois ajusté des effets favorables non récurrents suivants, (309,7) millions d'euros en 2017 :

- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 26,4 millions d'euros en 2017 lié principalement à la revalorisation mécanique des actifs et passifs d'impôts différés sur les marques consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France ;
- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 18,3 millions d'euros en 2017 résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France ; et
- l'effet comptable favorable d'un produit net d'impôt de 40,8 millions d'euros en 2017 lié aux évolutions fiscales aux Etats-Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé.

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 1 074,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (938,9 millions d'euros au 31 décembre 2017) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Augmentations (diminutions) :		
- impact des taux étrangers	(8,92 %)	(5,85 %)
- éléments non imposables	1,41 %	0,40 %
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,17 %)	(0,13 %)
- autres	0,39 %	2,32 %
	27,14 %	31,17 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,39 %	(7,67 %)
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,52 %	0,38 %
Taux d'imposition effectif	28,05 %	23,88 %

Le taux d'imposition effectif est de 28,05 % en 2018 et, une fois ajusté des éléments mentionnés précédemment, 33,00 % en 2017.

Note 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif

3.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Marques	1 820,1	1 810,3
Brevets	92,7	81,7
Autres immobilisations incorporelles	396,9	402,0
Valeur nette à la fin de la période	2 309,7	2 294,0

3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur brute au début de la période	2 042,4	1 917,8
- Acquisitions	35,5	184,3
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	14,8	(59,7)
Valeur brute à la fin de la période	2 092,7	2 042,4
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(232,1)	(220,0)
- Dotations	(36,9)	(33,4)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(3,6)	21,3
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(272,6)	(232,1)
Valeur nette à la fin de la période	1 820,1	1 810,3

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

Pour la période close au 31 décembre 2018, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,8 à 11,1 %	2,9 à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2018, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2017, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie étaient les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,5 à 10,3 %	2,9 à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2017, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.1.2 Brevets

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur brute au début de la période	672,9	619,5
- Acquisitions	17,3	67,1
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	7,1	(13,7)
Valeur brute à la fin de la période	697,3	672,9
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(591,2)	(594,7)
- Dotations	(10,4)	(5,6)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(3,0)	9,1
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(604,6)	(591,2)
Valeur nette à la fin de la période	92,7	81,7

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;
- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans ;

- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais de développement capitalisés	381,1	353,0
Logiciels	133,6	129,3
Autres	368,2	353,0
Valeur brute à la fin de la période	882,9	835,3
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(486,0)	(433,3)
Valeur nette à la fin de la période	396,9	402,0

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

3.2 Goodwill

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés

(données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France	867,3	688,0
Italie	381,5	381,5
Reste de l'Europe	325,0	327,2
Amérique du Nord et Centrale	2 082,5	1 911,6
Reste du Monde	665,7	622,0
Valeur nette à la fin de la période	4 322,0	3 930,3

La France, l'Italie, et l'Amérique du Nord et Centrale constituent chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde incluent chacune plusieurs UGT.

Dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde, aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total. Au sein de ces deux zones, les UGT les plus significatives sont l'Amérique du Sud, la Chine et l'Inde.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur brute au début de la période	3 967,8	3 159,9
- Acquisitions	382,9	1 510,6
- Ajustements	(42,1)	(486,0)
- Effet de conversion	50,4	(216,7)
Valeur brute à la fin de la période	4 359,0	3 967,8
Pertes de valeur au début de la période	(37,5)	(38,0)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	0,5	0,5
Pertes de valeur à la fin de la période	(37,0)	(37,5)
Valeur nette à la fin de la période	4 322,0	3 930,3

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Les variations des *goodwill* pour la période close le 31 décembre 2017 intègrent notamment le *goodwill* provisoire de Milestone pour un montant de 723 millions de dollars américains. Le *goodwill* définitif de Milestone, qui s'élève à 722 millions de dollars américains, se détaille comme suit :

	<i>(en millions de dollars américains)</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
Marques	86	73
Brevets	58	49
Autres immobilisations incorporelles	239	204
Immobilisations corporelles	25	21
Stocks	60	51
Créances clients et comptes rattachés	71	61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32	27
Dette financière nette	(9)	(8)
Autres passifs nets	28	24
Actif net total hors goodwill définitif	488	416
Prix d'acquisition payé*	1 210	1 032
Goodwill définitif	722	616

* Ce montant, net du cash acquis, doit se lire 1 201 millions de dollars américains.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
- Marques	35,5	184,3
- Impôts différés sur marques	(7,7)	(22,4)
- Brevets	17,3	67,1
- Impôts différés sur brevets	(3,6)	(6,2)
- Autres immobilisations incorporelles	0,0	266,5
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	(18,9)
- Immobilisations corporelles	0,0	0,0
- Impôts différés sur immobilisations corporelles	0,0	0,0

Pour la période close au 31 décembre 2018, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
France		867,3	8,6 %	2,0 %
Italie		381,5	10,1 %	2,0 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	325,0	8,1 à 19,7 %	2,0 à 5,0 %
Amérique du Nord et Centrale		2 082,5	9,5 %	3,1 %
Reste du Monde		665,7	9,6 à 16,1 %	2,0 à 5,0 %
Valeur nette à la fin de la période		4 322,0		

Pour la période close le 31 décembre 2018 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, y compris dans les UGT qui connaissent un contexte macro-économique difficile ou incertain.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2017, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* étaient les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
France		688,0	8,4 %	2,0 %
Italie		381,5	9,1 %	2,0 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	327,2	7,8 à 19,7 %	2,0 à 5,0 %
Amérique du Nord et Centrale		1 911,6	10,3 %	3,2 %
Reste du Monde		622,0	9,1 à 15,7 %	2,0 à 5,0 %
Valeur nette à la fin de la période		3 930,3		

Pour la période close le 31 décembre 2017 aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe.

3.3.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

31 décembre 2018					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeur brute					
Au début de la période	55,6	627,7	1 746,5	306,8	2 736,6
- Acquisitions	0,0	3,2	34,5	101,5	139,2
- Cessions	(0,6)	(9,7)	(66,8)	(12,8)	(89,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(7,4)	10,9	94,9	(67,0)	31,4
- Effet de conversion	0,1	0,1	(8,8)	(0,2)	(8,8)
A la fin de la période	47,7	632,2	1 800,3	328,3	2 808,5
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	0,0	(414,7)	(1 505,7)	(193,8)	(2 114,2)
- Dotations	(0,7)	(19,2)	(65,0)	(15,6)	(100,5)
- Reprises	0,0	8,2	63,2	12,7	84,1
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(0,9)	(22,5)	3,2	(20,2)
- Effet de conversion	0,0	(0,3)	5,4	(1,4)	3,7
A la fin de la période	(0,7)	(426,9)	(1 524,6)	(194,9)	(2 147,1)
Valeur nette					
Au début de la période	55,6	213,0	240,8	113,0	622,4
- Acquisitions / Dotations	(0,7)	(16,0)	(30,5)	85,9	38,7
- Cessions / Reprises	(0,6)	(1,5)	(3,6)	(0,1)	(5,8)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(7,4)	10,0	72,4	(63,8)	11,2
- Effet de conversion	0,1	(0,2)	(3,4)	(1,6)	(5,1)
A la fin de la période	47,0	205,3	275,7	133,4	661,4

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 5,1 millions d'euros est disponible à la vente au 31 décembre 2018. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.

31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeur brute					
Au début de la période	56,9	622,5	1 721,7	300,4	2 701,5
- Acquisitions	0,0	7,1	33,9	90,5	131,5
- Cessions	(1,2)	(18,3)	(46,0)	(11,2)	(76,7)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	2,4	31,4	83,9	(51,9)	65,8
- Effet de conversion	(2,5)	(15,0)	(47,0)	(21,0)	(85,5)
A la fin de la période	55,6	627,7	1 746,5	306,8	2 736,6
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	0,0	(413,2)	(1 498,3)	(192,6)	(2 104,1)
- Dotations	0,0	(18,5)	(67,1)	(14,2)	(99,8)
- Reprises	0,0	14,4	45,1	9,9	69,4
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(5,8)	(20,9)	(12,4)	(39,1)
- Effet de conversion	0,0	8,4	35,5	15,5	59,4
A la fin de la période	0,0	(414,7)	(1 505,7)	(193,8)	(2 114,2)
Valeur nette					
Au début de la période	56,9	209,3	223,4	107,8	597,4
- Acquisitions / Dotations	0,0	(11,4)	(33,2)	76,3	31,7
- Cessions / Reprises	(1,2)	(3,9)	(0,9)	(1,3)	(7,3)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	2,4	25,6	63,0	(64,3)	26,7
- Effet de conversion	(2,5)	(6,6)	(11,5)	(5,5)	(26,1)
A la fin de la période	55,6	213,0	240,8	113,0	622,4

3.3.2 Immobilisations corporelles correspondant à des biens loués capitalisés (contrats de location financement)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Constructions	35,9	36,1
Autres	0,3	0,3
Valeur brute à la fin de la période	36,2	36,4
Amortissements cumulés	(13,0)	(12,0)
Valeur nette à la fin de la période	23,2	24,4

3.3.3 Obligations enregistrées au bilan découlant des contrats de location financement

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts non courants	6,5	8,0
Emprunts courants	1,5	1,3
Total	8,0	9,3

3.3.4 Echancier des loyers minimaux relatifs aux contrats de location financement

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	1,7	1,4
Un à deux ans	1,7	1,6
Deux à trois ans	1,6	1,5
Trois à quatre ans	1,4	1,5
Quatre à cinq ans	2,1	1,3
Au-delà de cinq ans	0,0	2,1
Valeur brute des loyers futurs minimaux	8,5	9,4
Dont intérêts	(0,5)	(0,1)
Valeur nette des loyers futurs minimaux	8,0	9,3

3.4 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Matières premières, fournitures et emballages	347,6	289,7
Produits semi-finis	98,5	87,4
Produits finis	563,7	491,0
Valeur brute à la fin de la période	1 009,8	868,1
Dépréciation	(123,9)	(120,7)
Valeur nette à la fin de la période	885,9	747,4

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie ; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients et comptes rattachés	750,4	703,9
Dépréciation	(84,0)	(79,0)
Valeur nette à la fin de la période	666,4	624,9

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non recouvrement. 494,3 millions d'euros de créances clients ont été transférés dans le cadre de ces contrats de cession de créances sur l'exercice 2018. Les frais en résultant, comptabilisés dans le résultat financier, ont représenté un montant inférieur à 1,0 million d'euros.

Au 31 décembre 2018, les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe, conformément à la norme IFRS 9, de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 126,2 millions d'euros (95,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Echéances inférieures à 3 mois	128,5	117,6
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	32,0	30,5
Echéances supérieures à 12 mois	35,2	30,0
Total	195,7	178,1

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 76,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (71,0 millions d'euros au 31 décembre 2017). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	13,4	13,7
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	27,7	27,3
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	35,2	30,0
Total	76,3	71,0

3.6 Autres créances courantes

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avances au personnel	3,4	3,4
Avances aux fournisseurs	49,1	39,1
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	110,3	109,8
Autres créances	43,2	31,8
Valeur nette à la fin de la période	206,0	184,1

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 022,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (823,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires. Sur ce montant, environ 2,1 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2018 (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Note 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif

4.1 Capital social et résultat net par action

Le capital social au 31 décembre 2018 est de 1 069 980 596 euros représenté par 267 495 149 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 495 149 droits de vote théoriques et 266 589 802 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 905 347 actions au 31 décembre 2018 contre 45 128 actions au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 860 219 actions correspondant :

- au rachat net de 550 000 actions en dehors du contrat de liquidité ;
- à l'acquisition nette de 310 219 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 905 347 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2018, 555 128 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 350 219 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

4.1.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2018 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2017	266 805 751	4	1 067 223 004	799 689 420
Souscription d'actions du plan d'options 2008	263 189	4	1 052 756	4 264 978
Souscription d'actions du plan d'options 2009	148 476	4	593 904	1 314 708
Souscription d'actions du plan d'options 2010	277 733	4	1 110 932	4 832 108
Remboursement d'apport*				(88 886 788)
Au 31 décembre 2018	267 495 149	4	1 069 980 596	721 214 426

* Quote-part des dividendes distribués en juin 2018 prélevée sur la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2008 à 2010, 689 398 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2018, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 13,2 millions d'euros.

4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 905 347 actions (45 128 au 31 décembre 2017 dont 5 128 au titre de rachat d'actions et 40 000 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

4.1.2.1 Rachat d'actions

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 555 128 actions pour une valeur d'acquisition de 35,3 millions d'euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 5 128 actions et pour une valeur d'acquisition de 0,2 millions d'euros ;
- l'annulation des titres rachetés pour 550 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 35,1 millions d'euros.

4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 350 219 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 19,4 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2018, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 17,0 millions d'euros et correspondent aux rachats, nets de cessions, de 310 219 actions.

4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	A	771,7	711,2
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	266 878 862	266 432 980
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
- Actions de performance		1 425 121	1 109 736
- Options		719 713	1 251 154
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 023 696	268 793 870
Options et actions de performance restantes en fin de période		2 593 923	2 829 361
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(860 219)	20 433
Actions de performance transférées durant la période		0	0
Résultat net par action (<i>euros</i>)	A/B	2,892	2,669
Résultat net dilué par action (<i>euros</i>)	A/C	2,869	2,646
Dividendes versés par action (<i>euros</i>)		1,260	1,190

En 2017, le résultat net part du Groupe bénéficiait des effets favorables non récurrents suivants :

- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 26,4 millions d'euros en 2017 lié principalement à la revalorisation mécanique des actifs et passifs d'impôts différés consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France ;
- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 18,3 millions d'euros en 2017 résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France ; et
- l'effet comptable favorable d'un produit net d'impôt de 40,8 millions d'euros en 2017 lié aux évolutions fiscales aux Etats-Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action ajustés de ces effets sont donc :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net part du Groupe ajusté (<i>en millions d'euros</i>)	D	771,7	625,7
Résultat net ajusté par action (<i>euros</i>)	D/B	2,892	2,348
Résultat net ajusté dilué par action (<i>euros</i>)	D/C	2,869	2,328

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2018, le Groupe :

- a racheté 550 000 actions en vue de leur annulation ;
- a émis 689 398 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a par ailleurs procédé à des acquisitions nettes de 310 219 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *prorata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2018, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2018, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 2,895 euros et 2,868 euros au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe :

- a émis 778 377 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ; et
- a procédé à des cessions nettes de 20 433 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *prorata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2017, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2017, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 2,666 euros et 2,640 euros au 31 décembre 2017.

4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre *in fine* aux salariés.

4.2.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plans 2018
Date d'Assemblée	24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016
Date du Conseil d'administration	29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	390 866 ⁽¹⁾	498 323 ⁽¹⁾	487 532 ⁽¹⁾	518 900
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</i>				
- Gilles Schnepf	14 659 ⁽¹⁾	15 361 ⁽¹⁾	12 388 ⁽¹⁾	19 366 ⁽¹⁾
- Benoît Coquart	NA	NA	NA	0
- Benoît Coquart	NA	NA	NA	19 366
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	16,3 ⁽²⁾	20,3 ⁽²⁾	24,8 ⁽²⁾	28,5 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2021 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾
Date de fin de période de conservation	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2023 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2018	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions de performance annulées, caduques ou ajustées	(56 530) ⁽⁵⁾	(19 078)	(15 961)	(2 692)
Actions de performance attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2018	334 336	479 245	471 571	516 208

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017 et 30 mai 2018, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les 4 années de la période d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Y compris le nombre d'actions de performance ajusté au titre des conditions de performance à 90,8 %.

4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2015, 2016, 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan	
		2015	2016 2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	0 %	33 ^{1/3} %

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de performance financière « externe »

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	100 %	150 %
Ecart moyen de la marge d'EBITDA sur 3 ans en faveur de Legrand entre Legrand et la moyenne MSCI	<u>Plan 2015 :</u> Inférieur ou égal à 4 points	<u>Plan 2015 :</u> Egal à 8,3 points	<u>Plan 2015 :</u> Egal ou supérieur à 10,5 points
	<u>Plan 2016 :</u> Inférieur ou égal à 3,5 points	<u>Plan 2016 :</u> Egal à 7,8 points	<u>Plan 2016 :</u> Egal ou supérieur à 10,0 points
	<u>Plan 2017 :</u> Inférieur ou égal à 3,1 points	<u>Plan 2017 :</u> Egal à 7,4 points	<u>Plan 2017 :</u> Egal ou supérieur à 9,6 points

Critère de performance financière « interne »

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	100 %	150 %
Moyenne sur 3 ans de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires	<u>Plan 2015 :</u> Inférieure ou égale à 9,4 %	<u>Plan 2015 :</u> Egale à 12,8 %	<u>Plan 2015 :</u> Egale ou supérieure à 14,5 %
	<u>Plan 2016 :</u> Inférieure ou égale à 8,8 %	<u>Plan 2016 :</u> Egale à 12,2 %	<u>Plan 2016 :</u> Egale ou supérieure à 13,9 %
	<u>Plan 2017 :</u> Inférieure ou égale à 8,6 %	<u>Plan 2017 :</u> Egale à 12,0 %	<u>Plan 2017 :</u> Egale ou supérieure à 13,7 %

Critère de performance extra-financière (applicable aux plans 2016 et 2017)

Applicable aux bénéficiaires à l'exception du dirigeant mandataire social					
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	Plafonnement à 150 %
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %
Applicable au dirigeant mandataire social					
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 97 %	Entre 97 % et 150 %	Plafonnement à 150 %
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70%	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 125 %	Entre 125 % et 213 %	Au-delà de 213 %

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

4.2.1.2 Plans d'actions de performance 2018

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du comité de direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans.	1/4
Objectif de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans.	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe.	1/4
Performance du cours de Bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de Bourse de Legrand et celle de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans.	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés consolidés).

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de croissance organique du chiffre d'affaires

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Moyenne sur 3 ans des réalisations des années 2018, 2019 et 2020	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 2 points)	Entre (BB ⁽²⁾ - 2 points) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 2 points)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 2 points)

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) BB correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes basses de l'objectif annuel communiqué au marché.

(3) BH correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes hautes de l'objectif annuel communiqué au marché.

Critère de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Moyenne sur 3 ans des réalisations des années 2018, 2019 et 2020	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 50 bps)	Entre (BB ⁽²⁾ - 50 bps) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 50 bps)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 50 bps)

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) BB correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes basses de l'objectif annuel communiqué au marché.

(3) BH correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes hautes de l'objectif annuel communiqué au marché.

Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	150 %
Moyenne arithmétique sur une période de 3 ans des taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE	Inférieure à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Performance du cours de Bourse de Legrand

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	30 %	Entre 30 % et 150 %	150 %
Différentiel de performance entre le cours de Bourse de Legrand et celle de l'indice CAC 40 ⁽²⁾	Inférieur à 0 point	Egal à 0 point	Entre 0 point et 15 points	Supérieur à 15 points

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) Pour le plan d'attribution 2018, la performance sur 3 ans se mesurera sur la période 2018-2020 avec la méthode de calcul suivante :

- performance du cours de Bourse de Legrand : comparaison de la moyenne des cours de Bourse journaliers de clôture du 2nd semestre de la 3^e année du plan (2nd semestre 2020) à la moyenne des cours de Bourse journaliers de clôture du 2nd semestre de l'année précédant la 1^{re} année du plan (2nd semestre 2017), soit 61,30 euros ;
- performance de l'indice CAC 40 : comparaison de la moyenne des indices journaliers de clôture du CAC 40 du 2nd semestre de la 3^e année du plan (2nd semestre 2020) à la moyenne des indices journaliers de clôture du CAC 40 du 2nd semestre de l'année précédant la 1^{re} année du plan (2nd semestre 2017), soit 5 275,8 points.

Le différentiel de performance se mesure par l'écart en points entre le pourcentage d'évolution du cours de Bourse de Legrand et le pourcentage d'évolution de l'indice CAC 40.

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés consolidés).

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de croissance organique du chiffre d'affaires

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Comparaison de la réalisation annuelle avec l'objectif annuel	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 2 points)	Entre (BB ⁽²⁾ - 2 points) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 2 points)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 2 points)

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) BB correspondant à la borne basse de l'objectif concerné.

(3) BH correspondant à la borne haute de l'objectif concerné.

Critère de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Comparaison de la réalisation annuelle avec l'objectif annuel	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 50 bps)	Entre BB ⁽²⁾ - 50 bps et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 50 bps)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 50 bps)

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) BB correspondant à la borne basse de l'objectif concerné.

(3) BH correspondant à la borne haute de l'objectif concerné.

Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	150 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2015 à 2018 étaient attribuées selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 801 360 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2018.

4.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 024 675 ⁽¹⁾	1 192 949 ⁽¹⁾	3 283 257 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	142 738 ⁽¹⁾	95 459 ⁽¹⁾	222 807 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	72 824 ⁽¹⁾	48 711 ⁽¹⁾	137 537 ⁽¹⁾
- Olivier Bazil	69 914 ⁽¹⁾	46 748 ⁽¹⁾	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	20,21 euros ⁽¹⁾	12,82 euros ⁽¹⁾	21,32 euros ⁽¹⁾
	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2018	(1 880 609)	(992 360)	(2 341 653)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(144 066)	(108 813)	(240 817)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2018	0	91 776	700 787

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017 et 30 mai 2018, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à 62,92 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 792 563 options) étaient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,3 % du capital de la Société au 31 décembre 2018 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

4.2.3 Paiements fondés sur des actions : charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 22,9 millions d'euros sur l'exercice 2018 (13,1 millions d'euros sur l'exercice 2017). Se référer par ailleurs à la note 4.5.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire mis en place à partir de 2013.

4.3 Réserves et réserves de conversion

4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 4 051,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 889,3 millions d'euros à cette même date.

4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dollar américain	(47,0)	(189,7)
Autres devises	(483,6)	(383,5)
Total	(530,6)	(573,2)

Le Groupe opère dans plus de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont la roupie indienne, le yuan chinois, le real brésilien, la livre britannique, le rouble russe, le dollar australien, le peso mexicain, la livre turque, et le peso chilien.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit, être comptabilisée en capitaux propres.

Par conséquent, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en diminution des réserves de conversion pour un montant de 15,5 millions d'euros sur l'exercice 2018, soit un solde de 61,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture d'une partie de l'investissement net en livre britannique, le Groupe a recours à un instrument financier dérivé. Les écarts de change relatifs à cet instrument financier dérivé sont comptabilisés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 1,1 millions d'euros sur l'exercice 2018, soit un solde de 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 venant augmenter les réserves de conversion.

Enfin, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 2,5 millions d'euros sur l'exercice 2018, soit un solde de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 venant augmenter les réserves de conversion.

4.4 Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018					Total
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	
Au début de la période	29,1	68,7	27,2	15,9	83,0	223,9
Changements du périmètre de consolidation	0,9	0,0	0,3	0,1	1,3	2,6
Dotations aux provisions	23,8	28,1	7,5	17,1	17,3	93,8
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(6,3)	(6,7)	(1,5)	(7,8)	(31,9)	(54,2)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,6)	(21,7)	(1,5)	(1,0)	(4,9)	(31,7)
Reclassements	(0,1)	1,0	(0,5)	0,0	2,1	2,5
Effet de conversion	(0,2)	0,0	(1,3)	(0,2)	(2,1)	(3,8)
A la fin de la période	44,6	69,4	30,2	24,1	64,8	233,1
<i>dont part non courante</i>	<i>29,4</i>	<i>36,8</i>	<i>18,1</i>	<i>3,2</i>	<i>57,7</i>	<i>145,2</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans la note 4.5.2 pour un montant de 33,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'actions de performance décrits dans la note 4.2.1).

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2017 s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017					Total
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	
Au début de la période	21,0	55,4	26,3	13,3	93,8	209,8
Changements du périmètre de consolidation	2,4	0,0	0,2	1,5	0,6	4,7
Dotations aux provisions	13,1	27,5	4,5	13,3	27,0	85,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(5,7)	(5,2)	(0,8)	(9,2)	(30,5)	(51,4)
Reprises de provisions devenues sans objet	(1,1)	(9,8)	0,0	(0,5)	(4,0)	(15,4)
Reclassements	0,4	2,2	0,0	(1,5)	0,3	1,4
Effet de conversion	(1,0)	(1,4)	(3,0)	(1,0)	(4,2)	(10,6)
A la fin de la période	29,1	68,7	27,2	15,9	83,0	223,9
<i>dont part non courante</i>	<i>14,9</i>	<i>37,9</i>	<i>19,1</i>	<i>1,6</i>	<i>75,1</i>	<i>148,6</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme pour un montant de 53,3 millions au 31 décembre 2017.

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

4.5 Avantages long terme au personnel

4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France (note 4.5.1.2)	85,4	90,5
Italie (note 4.5.1.3)	35,4	38,1
Royaume Uni (note 4.5.1.4)	99,9	100,4
Etats-Unis (note 4.5.1.5)	72,5	76,1
Autres pays	39,6	38,6
Total des avantages postérieurs à l'emploi	332,8	343,7

Le montant total des engagements s'élève à 332,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (343,7 millions d'euros au 31 décembre 2017) ; il est analysé à la note 4.5.1.1.

4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	343,7	356,8
Coût des services	8,3	9,3
Coût de l'actualisation financière	8,6	9,3
Prestations versées ou inutilisées	(22,3)	(20,5)
Cotisations des salariés	0,4	0,3
Pertes (gains) actuariels	(7,7)	5,4
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	0,0	0,0
Effet de conversion	1,7	(17,4)
Autres	0,1	0,5
Total des engagements à la fin de la période	332,8	343,7
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	182,2	182,7
Rendement attendu des actifs du régime	5,5	5,6
Cotisations patronales	7,5	8,2
Cotisations des participants	0,7	0,7
Prestations versées	(13,2)	(13,6)
Gains (pertes) actuariels	(9,2)	13,0
Effet de conversion	2,8	(14,5)
Autres	0,0	0,1
Valeur des actifs à la fin de la période	176,3	182,2
Engagement provisionné au bilan	160,5	161,5
Passif courant	4,6	7,9
Passif non courant	155,9	153,6
Actif non courant	4,0	0,0

Les écarts actuariels d'un montant de 1,5 millions d'euros ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres sur l'exercice 2018.

Ces écarts actuariels de 1,5 millions d'euros correspondent à :

- des gains liés à des changements d'hypothèses financières pour 0,3 millions d'euros ;
- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 0,6 millions d'euros ; et
- des pertes d'expérience pour 2,4 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+;
- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- Etats-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 28,0 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2018 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 9,4 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2018.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	
2019	16,1
2020	13,8
2021	14,5
2022	14,5
2023 et au-delà	273,9
Total	332,8

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coûts des services	(8,3)	(9,3)
Coûts financiers nets*	(3,1)	(3,7)
Total	(11,4)	(13,0)

* Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2018, l'allocation moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		50,2	42,0	46,2
Titres de créances		43,5	57,1	50,0
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	6,3	0,9	3,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 85,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (90,4 millions d'euros au 31 décembre 2017). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 85,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (90,5 millions d'euros au 31 décembre 2017), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2018 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2017).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2018, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,8 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 1,9 % (respectivement 2,8 % et 1,5 % en 2017).

4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi. Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (38,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 1,6 % (1,3 % en 2017).

4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,0 % de participants actifs du régime, à 40,3 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 57,7 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (13,3 millions d'euros au 31 décembre 2017). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 99,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (100,4 millions d'euros au 31 décembre 2017) et la juste valeur de l'actif des plans de 82,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (87,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2018 sont une augmentation des salaires de 4,5 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,9 % (respectivement 4,2 % et 2,7 % en 2017).

4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 30,8 % de participants actifs du régime, à 14,9 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 54,3 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 (0,0 millions d'euros au 31 décembre 2017). Cela vient refléter que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2018, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 4,3 % (3,6 % en 2017).

4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, un passif a été enregistré dans les comptes en accord avec IFRS 2 et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments. Les autres plans sont qualifiés d'avantages à long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Une charge nette de (7,0) millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2018 au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Comme indiqué en note 4.4, le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2018 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 33,9 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 4.2.1 pour les plans d'actions de performance et à la note 4.2.3 pour la charge IFRS 2 comptabilisée sur la période.

4.6 Emprunts non courants et courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Emprunts obligataires

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et a fait l'objet d'un remboursement in fine.

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables in fine sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En octobre 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

Obligations Yankee à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec six banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, et avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'utilise pas cette ligne de crédit.

4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts obligataires	2 500,0	2 100,0
Obligations Yankee	340,4	324,4
Autres emprunts	93,8	47,2
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 934,2	2 471,6
Coûts d'émission de la dette	(15,6)	(14,5)
Total	2 918,6	2 457,1

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Euro	2 455,8	2 027,9
Dollar américain	373,2	327,8
Autres devises	105,2	115,9
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 934,2	2 471,6

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2018 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	14,6
Deux à trois ans	0,0	0,0	25,8
Trois à quatre ans	400,0	0,0	42,1
Quatre à cinq ans	400,0	0,0	11,2
Au-delà de cinq ans	1 700,0	340,4	0,1
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 500,0	340,4	93,8

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2017 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	10,6
Deux à trois ans	0,0	0,0	12,3
Trois à quatre ans	0,0	0,0	11,0
Quatre à cinq ans	400,0	0,0	11,2
Au-delà de cinq ans	1 700,0	324,4	2,1
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 100,0	324,4	47,2

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts obligataires	1,65 %	2,34 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Autres emprunts	2,87 %	2,68 %

4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts obligataires	0,0	400,0
Titres négociables à court terme	363,5	120,0
Autres emprunts	37,0	65,4
Total	400,5	585,4

4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	Flux de trésorerie	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie				31 décembre 2017
			Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants	2 918,6	420,0	2,6	(5,0)	15,7	28,2	2 457,1
Emprunts courants	400,5	(156,3)	4,4	5,0	0,2	(38,2)	585,4
Dette financière brute	3 319,1	263,7	7,0	0,0	15,9	(10,0)	3 042,5

4.7 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés constatés en France	(220,6)	(222,9)
Impôts différés constatés à l'étranger	(372,6)	(294,2)
Total	(593,2)	(517,1)
Origine des impôts différés :		
- Dépréciations pour stocks et créances clients	54,7	49,5
- Marges en stock	23,1	22,0
- Pertes fiscales reportables reconnues	9,8	8,4
- Leasings	(3,1)	(3,3)
- Immobilisations	(205,4)	(166,9)
- Marques	(445,8)	(441,1)
- Brevets	(9,9)	(7,0)
- Autres provisions	(9,1)	22,9
- Avantages postérieurs à l'emploi	31,1	31,7
- Juste valeur des instruments dérivés	(0,9)	(1,0)
- Autres	(37,7)	(32,3)
Total	(593,2)	(517,1)
- dont impôts différés actifs	107,8	104,0
- dont impôts différés passifs	(701,0)	(621,1)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés courants	91,2	83,3
Impôts différés non courants	(684,4)	(600,4)
Total	(593,2)	(517,1)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Pertes fiscales reportables reconnues	61,7	38,2
Actifs d'impôts différés reconnus	9,8	8,4
Pertes fiscales reportables non reconnues	99,7	105,1
Actifs d'impôts différés non reconnus	20,1	20,4
Pertes fiscales reportables totales	161,4	143,3

4.8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	76,1	75,1
Salaires et charges sociales	260,6	253,1
Participation et intéressement des salariés	25,8	28,1
Fournisseurs d'immobilisations	24,3	22,0
Charges à payer	120,4	104,3
Intérêts non échus	32,9	42,8
Produits constatés d'avance	25,4	22,0
Autres passifs courants	39,7	36,3
Total	605,2	583,7

Note 5 - Autres informations

5.1 Instruments financiers et gestion des risques financiers

5.1.1 Instruments financiers

5.1.1.1 Impact des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le				
	31 décembre 2018		31 décembre 2017		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres		Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
Juste Valeur		Conversion			
Autres titres immobilisés		4,8		0,0	0,0
Créances clients et comptes rattachés	(0,9)			(0,8)	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,9		(1,8)	11,1	(66,1)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				0,0	0,0
Emprunts	(74,2)		(15,5)	(80,0)	44,9
Instruments dérivés	8,5		1,1	1,9	3,9
Total	(55,8)	4,8	(16,2)	(67,7)	(17,3)

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains et l'instrument financier dérivé libellé en livre britannique sont considérés comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2018						31 décembre 2017
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 (1)	Niveau 2 (2)	Niveau 3 (3)	
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres titres immobilisés	2,1		2,1			2,1	19,6
Autres actifs non courants	14,3	10,3	4,0		14,3		10,0
Total actifs non courants	16,4	10,3	6,1	0,0	14,3	2,1	29,6
Actifs courants							
Créances clients et comptes rattachés	666,4	666,4			666,4		624,9
Autres actifs financiers courants	1,2		1,2		1,2		1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 022,5		1 022,5		1 022,5		823,0
Total actifs courants	1 690,1	666,4	1 023,7	0,0	1 690,1	0,0	1 449,0
PASSIF							
Passifs non courants							
Emprunts non courants	2 918,6	52,9	3 035,9	3 025,4	52,9	10,5	2 457,1
Total passifs non courants	2 918,6	52,9	3 035,9	3 025,4	52,9	10,5	2 457,1
Passifs courants							
Emprunts courants	400,5	400,5	0,0	0,0	400,5	0,0	585,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662,0	662,0			662,0		612,9
Autres passifs financiers courants	1,4		1,4		1,4		0,8
Total passifs courants	1 063,9	1 062,5	1,4	0,0	1 063,9	0,0	1 199,1

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif ;

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables ;

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie. La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

5.1.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés

sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un *reporting* détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

5.1.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018						31 décembre 2017	
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	1 022,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 022,5	823,0
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(6,4)	(10,2)	(20,3)	(428,2)	(411,1)	(2 040,5)	(2 916,7)	(2 868,2)
dont à taux variables	(394,1)	(4,4)	(5,5)	(13,9)	(0,1)	0,0	(418,0)	(188,8)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(6,4)	(10,2)	(20,3)	(428,2)	(411,1)	(2 040,5)	(2 916,7)	(2 868,2)
dont à taux variables	628,4	(4,4)	(5,5)	(13,9)	(0,1)	0,0	604,5	634,2

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette)

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	6,7	6,7	5,4	5,4
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(8,6)	(8,6)	(8,3)	(8,3)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 6,7 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 8,6 millions d'euros.

5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2018, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, la livre britannique et le peso mexicain et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de *reporting* est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	608,6	(2 964,2)	(2 355,6)	22,4	(2 333,2)	(2 331,9)
Dollar américain	164,1	(348,3)	(184,2)	(29,6)	(213,8)	(144,4)
Autres devises	249,8	(22,2)	227,6	7,2	234,8	242,3
Total	1 022,5	(3 334,7)	(2 312,2)	0,0	(2 312,2)	(2 234,0)

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,1	34,4	0,0	32,8
Autres devises	0,2	2,0	0,1	2,2

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
<i>(en millions d'euros)</i>	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(0,1)	(31,3)	(0,0)	(29,8)
Autres devises	(0,2)	(1,9)	(0,1)	(2,0)

La ventilation par devise de *reporting* des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
<i>(en millions d'euros)</i>				
Euro	495,9	618,8	(122,9)	(139,7)
Dollar américain	565,0	316,9	248,1	195,8
Autres devises	697,4	419,4	278,0	228,4
Total	1 758,3	1 355,1	403,2	284,5

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de *reporting* au 31 décembre 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	2 075,0	34,6 %	1 622,6	33,4 %
Dollar américain	2 153,0	35,9 %	1 792,7	36,9 %
Autres devises	1 769,2	29,5 %	1 442,9	29,7 %
Total	5 997,2	100,0 %	4 858,2	100,0 %

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2018 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 356,5 millions d'euros (322,3 millions d'euros en 2017) et du résultat opérationnel d'environ 62,2 millions d'euros (54,0 millions d'euros en 2017) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2018 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 392,2 millions d'euros (354,5 millions d'euros en 2017) et du résultat opérationnel d'environ 68,5 millions d'euros (59,4 millions d'euros en 2017).

5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton).

Pour l'exercice 2018, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 557,0 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 55,7 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2018.

5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au *factoring*.

5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 296,6 millions d'euros au 31 décembre 2018, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2019 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 6,2 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective négative par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Négative

5.2 Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et le Président du Conseil d'administration.

Il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées depuis début 2018, ce qui a engendré des modifications dans la rémunération des parties liées.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et au Président du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Rémunération (montants payés sur l'exercice)	7,6	7,3
dont rémunération fixe	4,6	3,9
dont rémunération variable	2,9	3,3
dont autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,1	0,1
Rémunérations long terme (charge de l'exercice) ⁽²⁾⁽³⁾	6,1	4,8
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽⁴⁾	(0,3)	0,3

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 4.5.2, avec hypothèse de conditions de performance de 100%.

(3) Selon les plans d'actions de performance décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance de 100%.

(4) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

5.3 Engagements hors bilan et passifs éventuels

5.3.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- note 3.3 : Immobilisations corporelles ; et
- note 4.5.1 : Avantages postérieurs à l'emploi.

5.3.2 Opérations courantes

5.3.2.1 Garanties financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garanties concédées à des banques	136,5	128,2
Garanties concédées à d'autres organismes	46,1	52,7
Total	182,6	180,9

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

5.3.2.2 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements sont payables comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	65,7	65,4
Un à deux ans	51,2	51,5
Deux à trois ans	38,7	37,6
Trois à quatre ans	28,9	28,6
Quatre à cinq ans	23,4	20,3
Au-delà de cinq ans	57,5	41,6
Total	265,4	245,0

5.3.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

5.3.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Legrand a fait l'objet d'une perquisition le 6 septembre 2018, au cours de laquelle Legrand a pleinement coopéré avec les autorités compétentes.

5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2018 se détaille comme suit :

<i>(en euros HT)</i>	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Deloitte & Associés	
Certification des comptes	537 646	94 %	551 979	86 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	34 000	6 %	87 800	14 %
Total	571 646	100 %	639 779	100 %

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2018.

LEGRAND

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LEGRAND

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société LEGRAND

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- Pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de la documentation de la politique de prix de transfert ;
- Pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2018, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 81% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'usage retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de

l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16^{ème} année, soit, pour les deux cabinets, la 13^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 avril 2019

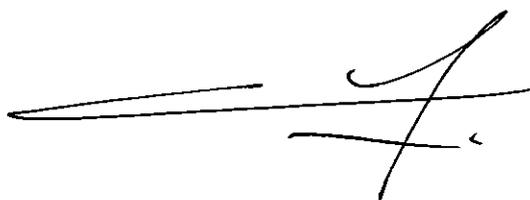
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-François Viat

LEGRAND SA
ETATS FINANCIERS
31 décembre 2018

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes	6

Compte de résultat

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	18 592	17 592
Autres Produits d'exploitation	1 245	4 910
Total produits d'exploitation	19 837	22 502
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	0	0
Consommation de matières premières et autre approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	(6 525)	(8 970)
Impôts, taxes et versements assimilés	(707)	(972)
Frais de personnel	(9 657)	(8 925)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 373)	(2 635)
Autres charges	(656)	(598)
Total charges d'exploitation	(18 918)	(22 100)
Résultat d'exploitation	919	402
Produits financiers		
Des participations	249 851	249 851
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	5 173	1 290
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Gains de change	1	3
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total produits financiers	255 025	251 144
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(3 418)	(1 356)
Pertes de change	0	(2)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(41 609)	(45 686)
Total charges financières	(45 027)	(47 044)
Résultat financier	209 998	204 100
Résultat courant avant impôts	210 917	204 502
Résultat exceptionnel	149	1 202
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	211 066	205 704
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(161)	(115)
Impôt sur les bénéfices	16 630	41 459
Bénéfice net de l'exercice	227 535	247 048

Bilan

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	4 613 216	4 675 511
Total Actif immobilisé	4 613 216	4 675 511
Actif circulant		
Stocks et en-cours	0	0
Créances	34 056	50 016
Valeurs mobilières de placement	238	238
Disponibilités	70	0
Total Actif circulant	34 364	50 254
Comptes de régularisation	12 455	11 544
Total Actif	4 660 035	4 737 309

Bilan

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	1 069 980	1 067 223
Primes et Réserves	788 441	867 799
Résultat de l'exercice	227 535	247 048
Provisions réglementées et subventions		0
Total Capitaux propres	2 085 956	2 182 070
Provisions	3 911	7 786
Dettes financières		
Autres dettes financières	2 520 090	2 530 366
Total Dettes financières	2 520 090	2 530 366
Autres dettes	50 078	17 087
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	4 660 035	4 737 309

Tableau des flux de trésorerie

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Résultat net de l'exercice	227 535	247 048
<i>Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>		
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations	1 933	
Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	2 394	2 307
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(3 876)	926
Dotations nettes aux provisions réglementées	0	
Résultat net sur cessions d'actif	0	
Autres éléments calculés	(3 305)	(8 561)
Marge brute d'autofinancement	224 681	241 720
<i>Variation des autres actifs et passifs opérationnels :</i>		
Stocks		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	15 960	(33 992)
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	32 992	441
Autres actifs et passifs opérationnels	0	78
Flux de trésorerie des opérations courantes	273 633	208 247
<i>Produit résultant de la vente d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières</i>		
Réductions d'immobilisations financières		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(24)	(23)
Flux de trésorerie des investissements	(24)	(23)
Augmentation (diminution) de capital et primes d'émission	13 170	16 913
Cession nette (rachat net, annulation) d'actions propres et contrat de liquidité	(34 866)	(1 176)
Dividendes payés par Legrand	(336 818)	(317 145)
Augmentation / (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	84 839	92 916
Flux de trésorerie des opérations financières	(273 675)	(208 492)
Variation nette de la trésorerie	(66)	(268)
Trésorerie en début d'exercice	(5)	263
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(71)	(5)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Règles et méthodes comptables	7
Note 2. Actif immobilisé	10
Note 3. Créances	12
Note 4. Valeurs mobilières de placement	12
Note 5. Comptes de régularisation	13
Note 6. Capitaux propres	13
Note 7. Tableau des provisions	23
Note 8. Dettes financières et autres dettes	24
Note 9. Informations sur le compte de résultat	26
Note 10. Autres informations	26
Note 11. Faits marquants de l'exercice	28
Note 12. Evénements postérieurs à la clôture	28

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- Affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de Bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une provision est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour risque est constituée lorsque le Conseil d'Administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement.

1.7 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en, 2011, 2012, 2015, 2017 et 2018, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

1.11 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 13 juin 2018. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2018 à 2020. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Energie Services, Imesys et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 13 juin 2018. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2018 à 2020 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 Tableaux des flux de trésorerie

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

Note 2. Actif immobilisé

2.1 Immobilisations incorporelles

31 décembre 2018 (en milliers d'euros)				
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeurs brutes	479	-	-	479
Logiciels-amortissements	(479)	-	-	(479)
Total Immobilisations incorporelles nettes	0	-	-	0

2.2 Immobilisations financières

31 décembre 2018 (en milliers d'euros)			
	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	-	3 773 659
	3 773 659	-	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	878 962	(95 252)	783 710
	878 962	(95 252)	783 710
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	0	34 934	34 934
Autres actions propres	2 476	16 965	19 441
Autres créances immobilisées	20 390	(17 033)	3 357
Dépôts, cautions et autres prêts	24	24	48
	22 890	34 890	57 780
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	0	(1 933)	(1 933)
	0	(1 933)	(1 933)
Total Immobilisations financières nettes	4 675 511	(62 295)	4 613 216

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le 6 juillet 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans, soit à échéance le 6 juillet 2021. Ce prêt est assorti d'un intérêt annuel de 0,54%.

Le 9 octobre 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois +0,63%, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

Par ailleurs, le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par la Société au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, Legrand détient 350 219 actions (40 000 au 31 décembre 2017) dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 19 441 166 euros, présentées en autres actions propres. Les actions font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2018 pour 1 932 528 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2018, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 17 032 997 euros et correspondent aux rachats nets de cessions de 310 219 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 3 357 352 euros au 31 décembre 2018 lequel est présenté en autres créances immobilisées.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

Note 3. Créances

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	31 décembre 2018		
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
	Montant	Echéances	
	Valeur nette	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	3 835	3 835	
Etat, impôt sur le bénéfice	28 072	28 072	
Taxe sur la valeur ajoutée	485	485	
Créances d'intégration fiscale	1 663	1 663	
Autres créances	1	1	
Total au 31 décembre 2018	34 056	34 056	0
Total au 31 décembre 2017	50 016	50 016	0

Note 4. Valeurs mobilières de placement

En 2018 et 2017, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	238	0	238	238
Total	238	0	238	238

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 30 mai 2018.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

Note 5. Comptes de régularisation

	31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017
Charges payées d'avance	21	21
Charges différées à répartir	4 122	4 225
Primes de remboursement	8 312	7 298
Total	12 455	11 544

Note 6. Capitaux propres

6.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2018 est de 1 069 980 596 euros représenté par 267 495 149 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 495 149 droits de vote théoriques et 266 589 802 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 905 347 actions au 31 décembre 2018 contre 45 128 actions au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 860 219 actions correspondant :

- au rachat net de 550 000 actions en dehors du contrat de liquidité ;
- à l'acquisition nette de 310 219 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2018, la Société détient 905 347 actions pour une valeur d'acquisition de 54 613 517 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 5 128 actions et pour une valeur d'acquisition de 238 047 euros ;
- au contrat de liquidité pour 350 219 actions pour une valeur d'acquisition de 19 441 166 euros (voir note 2.2.3) ;
- à l'annulation des titres rachetés pour 550 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 34 934 304 euros.

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2018 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2017	266 805 751	4	1 067 223 004	790 685 656
Souscription d'actions du plan d'options 2008	263 189	4	1 052 756	4 264 978
Souscription d'actions du plan d'options 2009	148 476	4	593 904	1 314 708
Souscription d'actions du plan d'options 2010	277 733	4	1 110 932	4 832 108
Réduction de capital				
Remboursement d'apport*				(88 886 788)
Au 31 décembre 2018	267 495 149	4	1 069 980 596	712 210 665

* Quote-part des dividendes distribués en juin 2018 prélevée sur la prime d'émission

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2008 à 2010, 689 398 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2018 représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 13 169 387 euros.

6.2 Primes et réserves

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avant répartition	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Primes d'émission	712 211	790 685
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 722	106 931
Réserves indisponibles	2 714	3 389
Autres réserves et report à nouveau	0	0
Total	788 441	867 799

Les réserves indisponibles correspondent au solde des rachats d'actions, hors actions détenues en vue de leur annulation.

6.3 Mouvements des capitaux propres

	31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 182 070
Variations en cours d'exercice après répartition:	
- du capital	2 758
- des primes d'émission	10 412
- des réserves et report à nouveau	
- des réserves indisponibles	
- des dividendes versés*	(336 819)
- des provisions réglementées et subventions	
- résultat de l'exercice	227 535
- autres	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	2 085 956

*Cette distribution s'est faite par prélèvement sur :

- d'une part le bénéfice distribuable à hauteur de 0,929 euro par action, soit 247 932 milliers d'euros ;
- et d'autre part sur la prime d'émission à hauteur de 0,331 euro par action, soit 88 887 milliers d'euros.

Le 30 mai 2018, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,26 euro par action, soit 336 819 milliers d'euros.

6.4 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

6.4.1 Plans d'actions de performance 2015 à 2018

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'Assemblée	24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016
Date du Conseil d'administration	29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018
Nombre d'actions de performance attribuées gratuitement	390 866 ⁽¹⁾	498 323 ⁽¹⁾	487 532 ⁽¹⁾	518 900 ⁽¹⁾
<i>dont attribuées au mandataire social</i>	14 659 ⁽¹⁾	15 361 ⁽¹⁾	12 388 ⁽¹⁾	19 366 ⁽¹⁾
Date d'acquisition des actions	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2021 ⁽²⁾ 15/06/2022 ⁽³⁾
Date de fin de période de conservation	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2023 ⁽²⁾ 15/06/2022 ⁽³⁾
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2018	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions de performance annulées, caduques ou ajustées	(56 530) ⁽⁴⁾	(19 078)	(15 961)	(2 692)
Actions de performance attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2018	334 336	479 245	471 571	516 208

(1) *Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017 et 30 mai 2018, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération, sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance*

Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision du mandataire social de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.

(2) *Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction*

(3) *Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction*

(4) *Y compris le nombre d'actions de performance ajusté au titre des conditions de performance à 90,8 %*

6.4.1.1 Plans d'actions de performance 2015 à 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan	
		2015	2016 et 2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	0 %	33 ^{1/3} %

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de performance financière « externe »

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	100 %	150 %
Ecart moyen de la marge d'EBITDA sur 3 ans en faveur de Legrand entre Legrand et la moyenne MSCI	<u>Plan 2015 :</u> Inférieur ou égal à 4 points	<u>Plan 2015 :</u> Egal à 8,3 points	<u>Plan 2015 :</u> Egal ou supérieur à 10,5 points
	<u>Plan 2016 :</u> Inférieur ou égal à 3,5 points	<u>Plan 2016 :</u> Egal à 7,8 points	<u>Plan 2016 :</u> Egal ou supérieur à 10,0 points
	<u>Plan 2017 :</u> Inférieur ou égal à 3,1 points	<u>Plan 2017 :</u> Egal à 7,4 points	<u>Plan 2017 :</u> Egal ou supérieur à 9,6 points

Critère de performance financière « interne »

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	100 %	150 %
Moyenne sur 3 ans de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires	<u>Plan 2015 :</u> Inférieure ou égale à 9,4 %	<u>Plan 2015 :</u> Egale à 12,8 %	<u>Plan 2015 :</u> Egale ou supérieure à 14,5 %
	<u>Plan 2016 :</u> Inférieure ou égale à 8,8 %	<u>Plan 2016 :</u> Egale à 12,2 %	<u>Plan 2016 :</u> Egale ou supérieure à 13,9 %
	<u>Plan 2017 :</u> Inférieure ou égale à 8,6 %	<u>Plan 2017 :</u> Egale à 12,0 %	<u>Plan 2017 :</u> Egale ou supérieure à 13,7 %

Critère de performance extra-financière (applicable aux plans 2016 et 2017)

Applicable aux bénéficiaires à l'exception du dirigeant mandataire social					
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	Plafonnement à 150 %
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %
Applicable au dirigeant mandataire social					
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 97 %	Entre 97 % et 150 %	Plafonnement à 150 %
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70%	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 125 %	Entre 125 % et 213 %	Au-delà de 213 %

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

6.4.1.2 Plans d'actions de performance 2018

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du comité de direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans.	1/4
Objectif de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans.	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe.	1/4
Performance du cours de Bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de Bourse de Legrand et celle de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans.	1/4

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés consolidés).

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de croissance organique du chiffre d'affaires

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Moyenne sur 3 ans des réalisations des années 2018, 2019 et 2020	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 2 points)	Entre (BB ⁽²⁾ - 2 points) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 2 points)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 2 points)

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

⁽²⁾ BB correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes basses de l'objectif annuel communiqué au marché.

⁽³⁾ BH correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes hautes de l'objectif annuel communiqué au marché.

Critère de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Moyenne sur 3 ans des réalisations des années 2018, 2019 et 2020	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 50 bps)	Entre (BB ⁽²⁾ - 50 bps) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 50 bps)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 50 bps)

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

⁽²⁾ BB correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes basses de l'objectif annuel communiqué au marché.

⁽³⁾ BH correspondant à la moyenne sur 3 ans des bornes hautes de l'objectif annuel communiqué au marché.

Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	150%
Moyenne arithmétique sur une période de 3 ans des taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE	Inférieure à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Performance du cours de Bourse de Legrand

Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	30%	Entre 30 % et 150 %	150%
Différentiel de performance entre le cours de Bourse de Legrand et celle de l'indice CAC 40 ⁽²⁾	Inférieur à 0 point	Egal à 0 point	Entre 0 point et 15 points	Supérieur à 15 points

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

(2) Pour le plan d'attribution 2018, la performance sur 3 ans se mesurera sur la période 2018-2020 avec la méthode de calcul suivante :

- performance du cours de Bourse de Legrand : comparaison de la moyenne des cours de Bourse journaliers de clôture du 2nd semestre de la 3^e année du plan (2nd semestre 2020) à la moyenne des cours de Bourse journaliers de clôture du 2nd semestre de l'année précédant la 1^{re} année du plan (2nd semestre 2017), soit 61,30 euros ;
- performance de l'indice CAC 40 : comparaison de la moyenne des indices journaliers de clôture du CAC 40 du 2nd semestre de la 3^e année du plan (2nd semestre 2020) à la moyenne des indices journaliers de clôture du CAC 40 du 2nd semestre de l'année précédant la 1^{re} année du plan (2nd semestre 2017), soit 5 275,8 points.

Le différentiel de performance se mesure par l'écart en points entre le pourcentage d'évolution du cours de Bourse de Legrand et le pourcentage d'évolution de l'indice CAC 40.

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

⁽¹⁾ La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés consolidés).

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de croissance organique du chiffre d'affaires

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Comparaison de la réalisation annuelle avec l'objectif annuel	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 2 points)	Entre (BB ⁽²⁾ - 2 points) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 2 points)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 2 points)

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

⁽²⁾ BB correspondant à la borne basse de l'objectif concerné.

⁽³⁾ BH correspondant à la borne haute de l'objectif concerné.

Critère de marge opérationnelle ajustée avant acquisitions

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 50 % et 90 %	90 %	Entre 90 % et 110 %	110 %	Entre 110 % et 150 %	150 %
Comparaison de la réalisation annuelle avec l'objectif annuel	Inférieure à (BB ⁽²⁾ - 50 bps)	Entre (BB ⁽²⁾ - 50 bps) et BB ⁽²⁾	Egale à BB ⁽²⁾	Entre BB ⁽²⁾ et BH ⁽³⁾	Egale à BH ⁽³⁾	Entre BH ⁽³⁾ et (BH ⁽³⁾ + 50 bps)	Supérieure à (BH ⁽³⁾ + 50 bps)

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

⁽²⁾ BB correspondant à la borne basse de l'objectif concerné.

⁽³⁾ BH correspondant à la borne haute de l'objectif concerné.

Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe

Taux de réalisation annuel ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	150%
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %

(1) Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2015 à 2018 étaient attribuées selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 801 360 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2018.

6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	2 024 675 ⁽¹⁾	1 192 949 ⁽¹⁾	3 283 257 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>			
• Gilles Schnepf	72 824 ⁽¹⁾	48 711 ⁽¹⁾	137 537 ⁽¹⁾
• Olivier Bazil	69 914 ⁽¹⁾	46 748 ⁽¹⁾	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	20,205 euros ⁽¹⁾	12,818 euros ⁽¹⁾	21,316 euros ⁽¹⁾
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2018	(1 880 609)	(992 360)	(2 341 653)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(144 066)	(108 813)	(240 817)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2018	0	91 776	700 787

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017 et 30 mai 2018, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 6 des comptes sociaux au 31 décembre 2014.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à 62,92 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 792 563 options) étaient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,3 % du capital de la Société au 31 décembre 2018 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

Note 7. Tableau des provisions

31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros)</i>				
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	717	119	(352)	484
Autres provisions	7 069	346	(3 988)	3 427
Provisions	7 786	465	(4 340)	3 911
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement				
Provisions pour dépréciations	0			0
Total	7 786	465	(4 340)	3 911
Dotations et reprises				
- d'exploitation		465	(4 340)	
- financières				
- exceptionnelles				
Total		465	(4 340)	

La Société a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans la Société.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, une provision est enregistrée dans les comptes et réévaluée à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Se référer par ailleurs à la note 6.4.1 pour les plans d'actions de performance.

Note 8. Dettes financières et autres dettes

	31 décembre 2018 (en milliers d'euros)			
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires	2 519 948	19 948	1 300 000	1 200 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	142	142		
- A plus d'1an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières	2 520 090	20 090	1 300 000	1 200 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 901	1 901		
Dettes fiscales et sociales	6 093	6 093		
Autres dettes	42 084	42 084		
Total autres dettes	50 078	50 078		
Total au 31 décembre 2018	2 570 168	70 168	1 300 000	1 200 000
Total au 31 décembre 2017	2 547 453	447 453	400 000	1 700 000

8.1 Contrat de crédit 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900,0 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, et avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2018, la Société n'utilise pas cette ligne de crédit.

8.2 Emprunts obligataires

En mars 2011, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et a fait l'objet d'un remboursement in fine.

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750% et 1,875% par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,50% par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0% par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

8.3 Autres dettes

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 42 032 milliers d'euros.

Note 9. Informations sur le compte de résultat

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	217	1 256
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	217	1 256
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	(54)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(68)	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	(68)	(54)
Résultat exceptionnel	149	1 202

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité, soit une charge de 68 milliers d'euros au 31 décembre 2018 pour un produit de 1 176 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 10. Autres informations

10.1 Impôts

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Base : produits (ou charges)				Produits (ou charges) fiscaux latents*		
	Mouvements de l'exercice				Mouvements de l'exercice		
	<i>(en milliers d'euros)</i>				<i>(en milliers d'euros)</i>		
	1.1.2018	Dotations	Reprise	31.12.2018	1.1.2018	Variation	31.12.2018
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
<i>Produits imposés non encore comptabilisés</i>							
Gain de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation	(157)	(37)		(194)	54	13	67
Pensions, obligations similaires et indemnités	(707)	(118)	351	(474)	183	(60)	123
Autres provisions	(6 937)	(328)	3 856	(3 409)	2 259	(1 132)	1 127
Impôts, taxes et autres							
Total	(7 801)	(483)	4 207	(4 077)	2 496	(1 179)	1 317

* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % ayant pris effet au 1^{er} janvier 2000. Le taux retenu est le taux volé en vigueur pour l'exercice 2018

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires ainsi que la taxe sur dividendes.

Pour l'année 2018, le produit d'impôt net est de 16 630 milliers.

10.2 Exposition aux risques des marchés (taux, change, crédit)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2018.

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 Engagements financiers

Au 31 décembre 2018 et 2017, la société était engagée pour les montants suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	63	63
Total	63	63

10.4 Effectifs

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Effectifs moyens		
Cadres	31	27
Employés	4	5
Apprentis	2	1
Total	37	33

10.5 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Durant l'année 2018, la rémunération versée à Monsieur Gilles Schnepf s'élève à 625 milliers d'euros, et la rémunération attribuée à Monsieur Benoît Coquart à compter du 08 février 2018 s'élève à 1 285 milliers d'euros. Pour plus de détails sur les rémunérations de Messieurs Gilles Schnepf et Benoît Coquart, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2 du Document de référence.

10.6 Tableau des filiales et participations

	Capital social		Autres Capitaux propres	Quote- part du capital détenu %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances au 31 12 2018	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT 2018	Résultat de l'exercice 2018 Bénéfice (Perte)	Dividende Encaissé 2018
	devises	euros			Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Sociétés françaises											
Legrand France SA	EUR	54 913	887 443	100	3 773 659	3 773 659	783 710	63	878 951	175 546	249 851

Note 11. Faits marquants de l'exercice

Néant

Note 12. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

LEGRAND

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LEGRAND

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société LEGRAND

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce

relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Engagement relatif au régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies relevant de l'article 83 additionnel du CGI, au régime complémentaire « frais de santé » et au « régime de prévoyance : décès, incapacité, invalidité » :

Personne concernée : Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général de la société Legrand SA depuis le 8 février 2018.

Nature, objet, modalités et motifs : le Conseil d'administration du 7 février 2018 a autorisé Monsieur Benoît Coquart à continuer à bénéficier de ces régimes suite à sa nomination en qualité de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'administration a justifié sa décision au regard des pratiques de marché et des rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés du CAC 40.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagement de non concurrence entre la société Legrand SA et son Directeur Général :

Personne concernée : Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général de la société Legrand SA depuis le 8 février 2018.

Nature, objet, modalités et motifs : le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a autorisé la conclusion d'une clause de non-concurrence entre la société Legrand SA et son Directeur Général, par lequel le Directeur Général s'engage à ne pas exercer une activité concurrente de celle de Legrand pendant une durée d'un an à compter de la date de la cessation de ses fonctions.

L'application de cette clause après la cessation des fonctions du Directeur Général est soumise à la décision du Conseil d'administration de la société, lequel pourra y renoncer unilatéralement. Son application donnerait lieu, pendant une durée d'un an à compter de la date de la cessation des fonctions de Directeur Général, au versement à ce dernier par la société d'une indemnité mensuelle égale à la moyenne mensuelle du salaire de référence perçu au cours des douze derniers mois de présence dans la société, étant précisé que le salaire de référence s'entend par le salaire fixe et le variable annuel hors les sommes reçues au titre de la rémunération variable de long terme.

Le Conseil d'administration a motivé sa décision par la nécessité de protéger les intérêts de la société et des actionnaires en cas de départ de Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général.

A Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 avril 2019

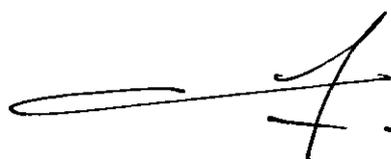
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-François Viat

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Legrand SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de Legrand SA, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande de la Direction RSE de Legrand SA.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux,

de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations » ;

et d'exprimer, à la demande de la société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les taux de réalisation des objectifs 2018 de la Feuille de route 2014-2018 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.

- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.

- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs (*présentés en annexe 1*) que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (*présentées en annexe 2*) et couvrent entre 18 et 40% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes (*présentées en annexe 1*) ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de Legrand SA.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes entre novembre 2018 et février 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Attestation d'assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2018 de la Feuille de route 2014-2018

Nature et étendue des travaux

Concernant les taux de réalisation des objectifs 2018 de la Feuille de route 2014-2018 présentés dans le tableau récapitulatif du paragraphe « 4.1.7 – Feuille de route 2014-2018 et performance globale » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans la partie ci-dessus pour les résultats que nous avons considérés les plus importants.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2018 de la Feuille de route 2014-2018.

Conclusion

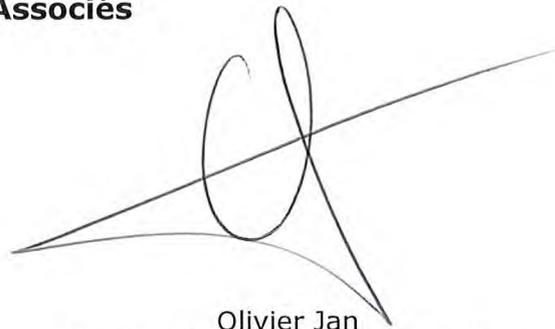
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les taux de réalisation des objectifs 2018 de la Feuille de route 2014-2018, pris dans leur ensemble, ont été établis de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 13 Février 2019
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Jean-François Viat
Associé, Audit



Olivier Jan
Associé, Développement Durable

Annexe 1

Les informations jugées les plus importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Informations importantes
Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Taux de gravité des accidents du travail Nombre de maladies professionnelles reconnues
Autres informations sociales quantitatives
Effectifs inscrits à fin 2018 Recrutements totaux Départs (dont licenciements) Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde) Absentéisme - Monde (toutes catégories d'emploi) Pourcentage des effectifs non-managers au salaire minimum Pourcentage de salariés couverts par un accord et/ou une convention collective Pourcentage de salariés employés au sein d'entités dans lesquelles il y a une organisation représentative du personnel et/ou syndicale
Informations environnementales quantitatives
Consommation d'eau (milliers de m ³) Consommation d'énergie (GWh), consommation d'énergie directe et indirecte (GWh) Émissions totales de CO ₂ pour le scope 1 et 2 du bilan carbone (milliers teq. CO ₂) Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone (milliers de teq. CO ₂) Emissions de Composés Organiques Volatils (COV) (t) Déchets produits (milliers de t) – dont déchets dangereux Déchets valorisés (dirigés vers des filières de valorisation) (%)

Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail :

INFORM (Turquie), Limoges (France), Middle Atlantic Products Inc. (USA), ROCOM (Chine), Zabkowice (Pologne).

Autres informations sociales quantitatives :

France, INFORM (Turquie), ROCOM (Chine), USA, Zabkowice (Pologne).

Informations environnementales quantitatives :

Caire (Egypte), Concord (USA), Gebze (Turquie), Huizhou (Chine), INFORM (Turquie), Malaunay (France), Middle Atlantic Products Inc. (USA), ROCOM (Chine), Zabkowice (Pologne).

LEGRAND SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée générale mixte du 29 mai 2019 - 12^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée générale mixte du 29 mai 2019 - 12^{ème} résolution)

Aux Actionnaires
LEGRAND SA
BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

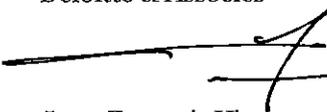
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 8 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Edouard Sattler

Deloitte & Associés


Jean-François Viat